Informations Pratiques

Colin Maillard est une association loi 1901 créée en juin 1989.
Elle bénéficie du soutien de la Ville de Villeurbanne, de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône, du Ministère de la Justice, de la Métropole.

RENSEIGNEMENTS ET ACCUEIL DES FAMILLES :

les mardi (10h-18h), mercredi (10h-19h), vendredi (13h30-18h30), samedi et dimanche (9h-19h).

Fermeture annuelle en août

participation financière selon les ressources
Tarifs différenciés selon les services.

ADRESSE :
16 B rue Emile Decorps
69100 Villeurbanne

Tél. 04 72 36 90 15
Email : colin.maillard@free.fr
Site internet : www.association-colinmaillard.fr

accès : *lignes TCL 1 et 11 (arrêt Léon Blum)*
en voiture par le boulevard périphérique (sortie Porte de Montchat)
Métro A : station Cusset (prendre rue P. Baratin).

horaires d'ouverture :
Mardi (10h-18h), Mercredi (10h-19h), Vendredi (13h30-18h30) et le weekend (9h-19h)

Le Fonctionnement

LES LIEUX

Une maison, aménagée et organisée pour permettre la cohabitation de plusieurs familles, et comportant : cuisine, salon, salles de jeux, jardin.

LES ACCUEILLIS

Des parents qui demandent un soutien dans leur fonction parentale, et fixent avec Colin Maillard le cadre de ce soutien,

ou

des parents dont le droit de visite restreint a été fixé par le juge dans les locaux de Colin Maillard.

LES ACCUEILLANTS

Des professionnels, éducateurs et psychologues, qui assurent l'accueil, et les entretiens de suivi et d'accompagnement : à l'écoute des enfants pour leur permettre de trouver leur place d'enfant, à l'écoute des parents pour les aider à construire une responsabilité partagée.

LE FONCTIONNEMENT

Un entretien préalable pour définir avec les parents les modalités d'exercice du droit de visite, des échanges, selon le cadre fixé par le ou les parties.

Des entretiens de suivi, qui sont l'occasion de reprendre avec les parents et les enfants, les temps forts de l'accueil, et de réévaluer les besoins de chacun.

Pour garder ses deux parents

COLIN MAILLARD

Espace de rencontre parents-enfants

www.association-colinmaillard.fr

COLIN

MAILLARD *Une histoire*

Créé à l'initiative de Charles Hernu, à une époque où le traitement social des conflits familiaux se profilait comme un véritable enjeu de société, Colin Maillard a trouvé sa pleine dimension dans la convention internationale des droits de l'enfant qui met en avant « le droit de l'enfant, séparé de ses deux parents ou de l'un d'eux, d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant ».

Défendre les droits de l'enfant, dans des situations de conflit, de violence ou de rupture, en lui préservant l'accès à ses deux parents, cela sonne comme un défi, s'appliquant à un moment où les relations sont particulièrement menacées.

Colin Maillard, est « une maison », lieu qui permet des moments de vie partagés, contribuant à la construction de la parentalité.

Colin Maillard offre la neutralité bienveillante d'une équipe, dans un cadre où les décisions de justice doivent trouver leur application.

Colin Maillard apporte la sécurité d'une présence professionnelle, dont la capacité d'attention s'adapte à la diversité des situations.

Colin Maillard joue le rôle du tiers, et soutient les familles pendant ce temps de transformation, qui permettra une responsabilité parentale partagée.

GARDER *ses deux parents*

« Permettre et faciliter l'exercice des droits parentaux aux deux parents » : cet objectif se décline au travers des services suivants proposés par Colin Maillard.

LES TEMPS *de visites*

Pour préserver ou renouer la relation de l'enfant avec l'un de ses parents, pour les aider dans les situations de séparation à vivre des moments ensemble.

LES TEMPS *de l'échange*

Pour faciliter et sécuriser le moment de la passation de l'enfant d'un parent à l'autre, pour aider l'enfant à quitter l'un des parents et à retrouver l'autre parent.

— Les Droits Parentaux —